

# Bavure policière: cinq flics de la zone Midi blanchis

Faits divers (/actu/faits)

Exclusif

Dupont Gilbert

Publié le 24-06-16 à 08h46 - Mis à jour le 24-06-16 à 08h48



◀16



...istes : la justice dit non et ordonne le

es en accusation de la cour d'appel de  
faveur de cinq policiers de la zone Midi  
de violences illégitimes, fausses  
couvrir leurs comportements illicites et, pour

l'un d'eux, d'injures racistes.

Les policiers obtiennent le non-lieu alors que le parquet demandait leur renvoi devant le tribunal correctionnel pour le tout, sauf les injures racistes.

Il s'agit d'un dossier que le plaignant, Saïd F., avait médiatisé le 1<sup>er</sup> avril 2011, déclarant dans les journaux et aux agences que depuis *"1983, il n'avait jamais subi ni assisté à une telle violence policière"*.

Les policiers suspectés depuis cinq ans sont mis hors cause. Rien ne leur est reproché.

Sauf pourvoi en cassation, le jugement est définitif.



Me de Béco défendait le plaignant, âgé de 38 ans. Les policiers s'étaient adressés à Mes Julie Lefranc, Daniel Spreutels et leurs confrères Pierre et Antoine Chomé.

Selon les articles de presse de l'époque, Saïd affirmait avoir été frappé au crâne et traité de *"sale Arabe"*.

Un chien de police avait été *"lancé sur lui"* et l'avait *"mordu deux fois"*.

Un certificat mentionnait un hématome et plusieurs plaies profondes au cuir chevelu, des égratignures et éraflures multiples au visage, des hématomes sur les membres supérieurs et à la cuisse gauche.